

Commune de Montsoreau

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

Justification du périmètre

Le projet de périmètre AVAP a évolué, par rapport au périmètre de ZPPAUP en vigueur, de façon à prendre en compte la création du nouveau site classé « **LA CONFLUENCE DE LA LOIRE ET DE LA VIENNE »**».

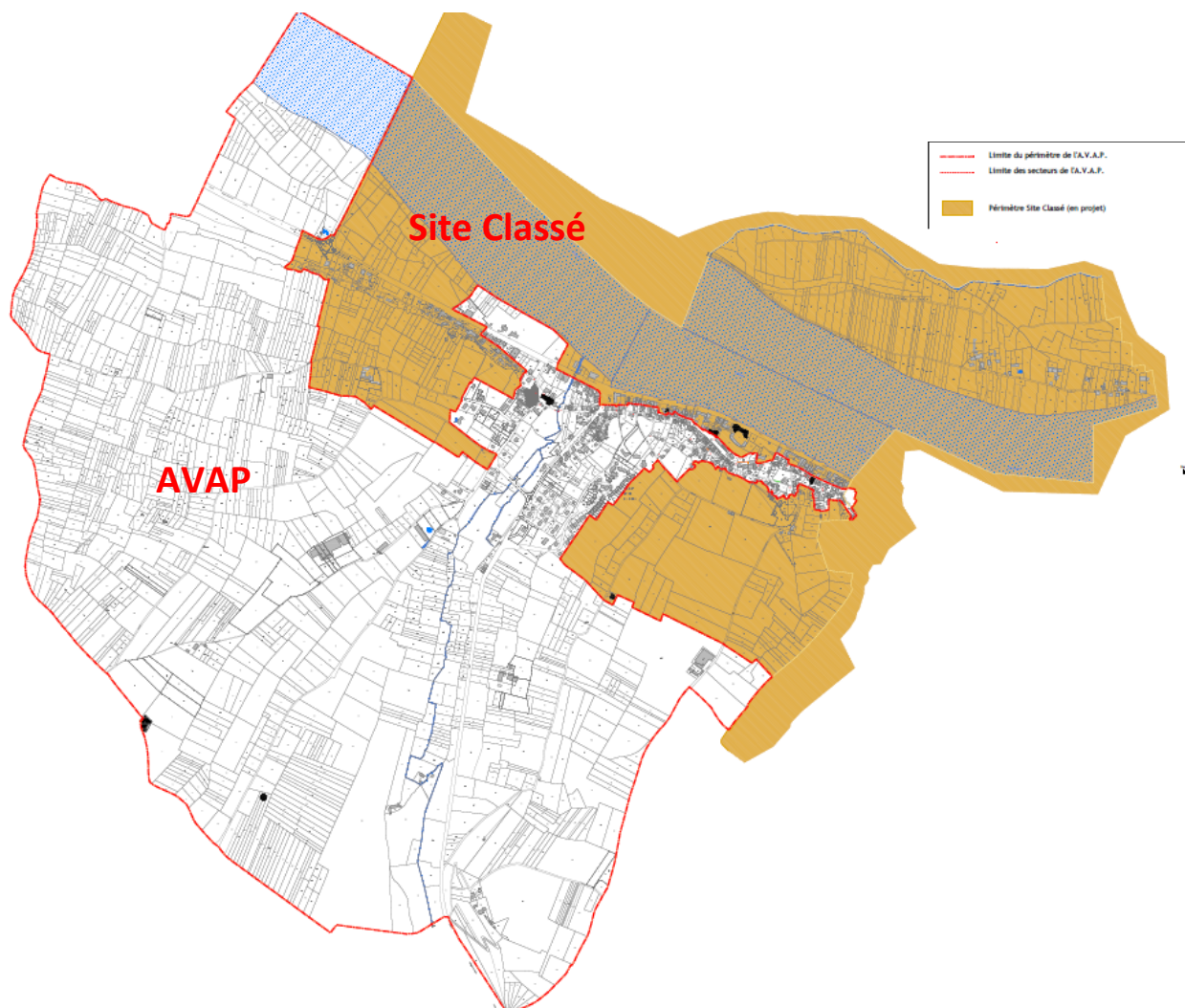
L'articulation de l'AVAP et du site Classé : cohérence et complémentarité

Le territoire communal est totalement couvert : soit par l'AVAP, soit par le site classé, ce qui explique l'importante diminution du périmètre de l'AVAP par rapport à la ZPPAUP.

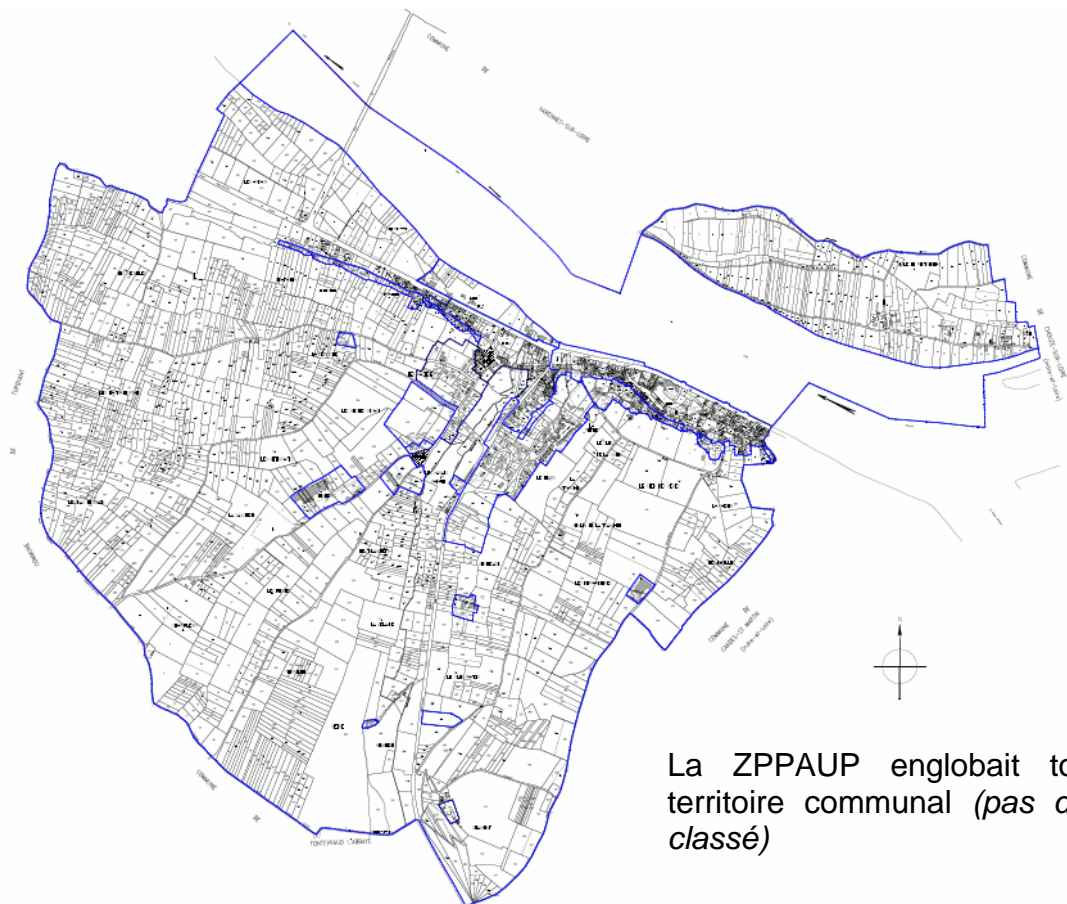
Surface de l'aire de mise en valeur de l'Architecture et du patrimoine

Evolution du périmètre

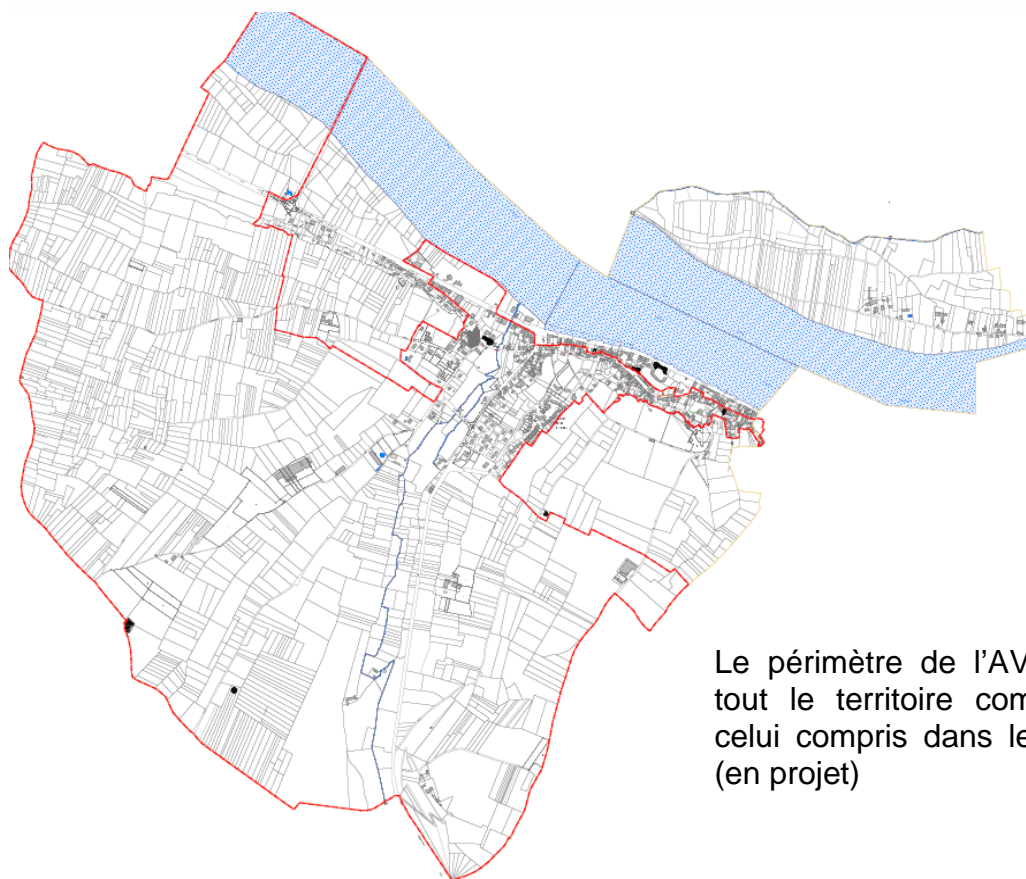
	ZPPAUP	AVAP
Surface (ha)	534.3 ha	352.37ha
Ratio surface servitude AVAP / surface communale	100%	66 %



Evolution ZPPAUP – AVAP



La ZPPAUP englobait tout le territoire communal (*pas de site classé*)



Le périmètre de l'AVAP englobe tout le territoire communal sauf celui compris dans le site classé (en projet)